

Grand courant du droit contemporain

Titulaires

Kevin MUNUNGU LUNGUNGU (Coordonnateur) et Julie ALLARD

Mnémonique du cours

DROI-C2174

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Premier quadrimestre

Campus

UMons

Contenu du cours

Le cours a pour objectif d'étudier la généalogie de la conception du droit et du rôle du juge de la Révolution française à nos jours. Le cours est divisé en trois parties.

Il s'agit, dans un premier temps, d'aborder les différents fondements de l'ordre juridique moderne, tels qu'ils ont été théorisés au cours des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, notamment sous l'influence de la philosophie des lumières.

Dans un second temps, le cours analyse les différentes théories du droit qui ont été développées aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, parmi lesquels le réalisme juridique américain (Olivier W. Holmes), le positivisme juridique (Hans Kelsen et Herbert L.A. Hart) ou encore l'Ecole de la libre recherche scientifique (François Geny et Paul Vander Eycken). Cette partie inclut également un examen de la conception du droit et du rôle du juge développée par certains auteurs, dont Ronald Dworkin et Chaïm Perelman.

Enfin, la dernière partie apprécie l'actualité des fondements de l'ordre juridique moderne.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le cours a pour objectif de doter les étudiant(e)s des fondements nécessaires, théoriques et pratiques, du droit contemporain. Pour cela, il s'agit, d'une part, d'acquérir des connaissances sur les différentes théories du droit et du raisonnement judiciaire qui ont été théorisées depuis la fin du 18^{ème} siècle, notamment à la lumière de leur concrétisation dans le droit positif belge.

Il s'agit, d'autre part, d'être en capacité d'évaluer des phénomènes contemporains à la lumière de ces différentes théories du droit.

Pré-requis et co-requis

Cours pré-requis

PHIL-Y1001 | Philosophie | 5 crédits

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours est essentiellement basé sur les exposés oraux.

Plusieurs de ces exposés oraux sont basés sur des textes juridiques ou philosophiques qui seront mis sur l'université virtuelle. La lecture de ces textes est utile pour la compréhension du cours. En outre, une présentation powerpoint très détaillée est communiquée aux étudiants avant chaque cours afin de faciliter la prise de notes et de participer au cours oral.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Julie Allard et Antoine Garapon, *Les juges dans la mondialisation*, Seuil, 2005, p. 5-10 et p. 52-94

Julie Allard, *Dworkin et Kant. Réflexions sur le jugement*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001

Julie Allard, «L'indépendance de la justice et le management judiciaire: contre le «pouvoir»? La ruse de la raison économique», *Rev. Dr. ULB*, 2014, p. 33-50

Régine Beauthier, *Droit et genèse de l'Etat*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011

Edouard Delruelle, *De l'homme et du citoyen. Une introduction à la philosophie politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2014

Benoît Frydman et Guy Haarscher, *Philosophie du droit*, Dalloz, 2010.

Benoît Frydman, *Les transformations du droit moderne*, Éditions Tayart de Borms, Septembre 1998, 98 pages

Antoine Garapon, Sylvie Perriolle et Boris Bernabé, *La Prudence et l'Autorité. Juges et procureurs du XXI^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2014

Paul Martens, *Théories du droit et pensée juridique contemporaine*, Bruxelles, Larcier, 2003

Nicolas Thirion, *Théories du droit. Droit, pouvoir, savoir*, Bruxelles, Larcier, 2011

Tzetzan Torodov, *L'Esprit des Lumières*, Paris, Le Livre de Poche, 2007

Michel Troper, *La philosophie du droit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

UMons

Contact(s)

Courriel : munungukevin@gmail.com

Méthode(s) d'évaluation

Examen oral

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'objectif de l'examen est vérifier la maîtrise de la matière vue au cours ainsi que l'aptitude de l'étudiant(e) à mettre en oeuvre cette matière dans un cas concret.

L'étudiant doit être en mesure d'identifier et de comparer les différents courants vus au cours et de les mobiliser dans un cas concret.

L'examen est oral et comportera deux questions: une question générale de comparaison et un cas pratique.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Une note unique sur 20 sanctionne la connaissance approfondie du cours dont il est fait preuve lors de l'examen.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Mons/bloc 2

